

Hèche lui répondit : Mon salaire à moi est de \$50 par année et le Père Taché n'a rien du tout. — "Cinquante piastres, dit-il ; Ah ! bien, j'aime mieux la condition du Père Taché, car \$50 de salaire, c'est parfaitement ridicule". Un tel dévouement le surpassait. Parfois il disait à sa femme: Catherine qu'allons nous devenir nous qui ne faisons rien pour notre salut, ces hommes-là, nous disent qu'il ne sont pas rassurés pour eux-mêmes ? Il oubliait, le brave homme, la promesse du Divin Maître, en St Matthieu, c. x, v. 41 : "Celui qui reçoit le prophète comme tel, recevra la récompense du prophète".

NOUVEAUX DECRETS

L'ÉTOLE ET LA CHAPE À VÊPRES. — Par un récent décret, sous forme de réponse à l'évêque d'Alicante et en date du 30 mai 1905, la Sacrée Congrégation des Rites vient de réprover une fois de plus l'usage de "l'étole pour officiant à vêpres," et cela malgré la coutume plus de deux fois centenaire, puisqu'elle remontait à l'année 1626. La même Congrégation, dans un décret général du 7 septembre 1816, avait déjà appelé cette pratique "un abus que les ordinaires des lieux devaient absolument abolir" ; et un autre décret du 29 novembre 1901 n'en excepte même pas le cas où les vêpres sont chantées devant le Saint-Sacrement exposé.

INDULGENCES. — Par décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 12 juillet dernier, N. S. P. le Pape a daigné accorder :

I. Une indulgence plénière, pour le jour de leur première communion, aux enfants qui, s'y étant bien préparés par la confession, auront en outre prié aux intentions du Souverain-Pontife;

II. Une indulgence plénière à tous les parents de ces enfants, jusqu'au troisième degré, qui assisteront à la pieuse cérémonie de la première communion, pourvu qu'eux aussi se soient confessés, qu'ils aient communie et qu'ils récitent les prières aux intentions du Souverain-Pontife.

III. Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines à tous les fidèles qui, au moins contrits, assisteront à la même cérémonie.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.